

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1574

Erratum: Rectificatif
Autor: Tissot, Georges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public profite de l'aide à la presse

La Confédération veut faire des économies tous azimuts, y compris sur l'aide à la presse. Elle entend diminuer ses subventions pour permettre à La Poste d'accorder des tarifs préférentiels pour la distribution des journaux (cf. DP n° 1396 du 27 août 1999 et DP n° 1548 du 14 février 03). *Domaine Public* est l'un des trois mille titres qui bénéficie de l'abaissement des tarifs postaux. L'économie représente dix centimes par exemplaire, soit un peu plus de

dix-huit mille francs par année. La suppression de cette aide imposerait une hausse du tarif de l'abonnement annuel de neuf francs.

Difficile de cracher dans la soupe. Nous sommes favorables au maintien de cette subvention étatique. Mais nous sommes sereins. Le Conseil fédéral propose de maintenir l'aide par l'intermédiaire de La Poste mais de limiter le cercle des bénéficiaires. Les feuilles gratuites des deux grands distributeurs que sont Coop et Migros

sont tout naturellement dans le collimateur. C'est pourquoi une feuille de réflexion politique indépendante comme *Domaine Public* a toutes les chances de rester parmi les titres bénéficiaires d'un soutien.

Le Conseil national soutient, en revanche, une aide directe aux journaux pour garantir la diversité de la presse. Le Parlement déterminerait les critères pour le choix des titres dignes de protection. Les éditeurs alémaniques, qui craignent l'intrusion de la politique dans leurs affaires, proposent de gérer

eux-mêmes l'aide versée par l'Etat. Cet «auto-arrosage» suscite notre méfiance. Les grands éditeurs n'ont pas besoin d'aide pour survivre. Mais ils auraient tout le poids qu'il faut pour conserver leurs privilèges.

La retouche du système actuel d'aide à la distribution postale proposée par le Conseil fédéral n'échappe pas au tri des bénéficiaires. Mais ce soutien indirect nous apparaît comme la méthode la moins sensible aux choix subjectifs. at

Syndicats patronaux

Les idées victimes des consultants

À Genève, la Fédération des syndicats patronaux fête son 75^e anniversaire. Elle en profite pour changer de nom et devenir la Fédération des entreprises romandes. Les changements d'appellation ne sont jamais innocents. Ils traduisent un ancrage historique, une conception du monde.

Au début est la Fédération genevoise des corporations, créée en 1928 à la suite d'une initiative des... salariés membres des syndicats chrétiens-sociaux. L'époque est à la doctrine sociale de l'Église, qui considère que travailleurs et patrons de chaque profession doivent collaborer et se réunir dans une seule organisation. Ainsi dans la protestante Genève, ce sont des thèses d'inspiration catholique qui seront à l'origine de l'organisation patronale! Comme les syndicats ouvriers, la Fédération des corporations crée des caisses d'assurance maladie et de chômage, ainsi que des bureaux de placement.

En fait, ce corporatisme à la sauce genevoise a du mal à fonctionner. Les syndicats ouvriers tiennent le haut du pavé et c'est avec eux qu'il faut négocier. Le mot «corporation» est trop lié au fascisme; il ne survit pas à la guerre. En 1946, il est remplacé par «syndicats patronaux». Les Genevois

seront très actifs. Ils réussiront à fédérer l'ensemble des organisations patronales de Suisse romande, à la notable exception vaudoise qui poursuivra son petit bonhomme de chemin.

Les services remplacent les combats

Aujourd'hui, et l'excellent numéro spécial d'*Entreprise romande* publié à cette occasion l'avoue sans fard, le mot «syndicat» est trop lié à la gauche et au monde ouvrier: place donc à «entreprise» qui a le mérite de faire coïncider le titre du journal et l'organe qui le publie. Comme les syndicats ouvriers, les associations patronales sont confrontées à des chutes d'effectifs; les membres collectifs sont passés d'une centaine à huitante-deux, alors que le nombre de membres individuels explose. Mais ceux-ci utilisent de plus en plus les fédérations patronales comme un centre de service, au fond l'équivalent d'un consultant, mais en moins cher. De plus, le lobbying est devenu prédominant, à Berne davantage qu'à Genève. Les spécialistes très pointus en droit du travail ou en assurances sociales ont remplacé les idéologues.

Avouons un certain regret. *Entreprise romande* était un de ces adversaires hono-

rables et de bonne foi, avec lequel *Domaine Public* n'a jamais refusé une bonne polémique, à fleurets pas toujours mouchetés. Aujourd'hui les technocrates y ont semblé-t-il largement supplanté les manieurs d'idée. Nous n'avons plus malmené Michel Barde depuis longtemps et au vu de nos archives, nous avons plutôt approuvé certaines initiatives, telles que le chéquier-créateur pour les PME. Cessez donc de pencher au centre, Messieurs de l'Entreprise romande, laissez parler votre vraie nature de libéraux et redevenez de vrais patrons de droite, comme vos collègues du bâtiment, que nous puissions à nouveau vous asticoter! jg

Rectificatif

À propos de l'article «Un monde à refaire» (DP n° 1573) : l'IGA n'est aucunement la branche alémanique du SIT, qui n'existe qu'à Genève. Il s'agit de deux syndicats entièrement séparés et totalement indépendants l'un de l'autre du point de vue organisationnel.

Georges Tissot
co-secrétaire général du SIT